



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT  
DU CAMES

**Numéro spécial  
Octobre 2025**

# La Revue **Gouvernance** **Développement**

**ISSN-L : 3005-5326**

**ISSN-P : 3006-4406**

*Revue semestrielle*

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

## **LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

**Revue du Programme Thématisé de Recherche du CAMES (PTRC)  
Gouvernance et Développement**



## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).  
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

Site web : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



*Impact Factor. SJIF 2025: 6.993*

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litimné MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## COMITÉ ÉDITORIAL

### Directeur de publication

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### Secrétariat de la revue

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH : [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: [takiaimee@gmail.com](mailto:takiaimee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appo Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE</b>	
KOUAME Konan Simon .....	1-15
<b>LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE</b>	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI .....	16- 25
<b>IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA</b>	
ABAKAR Ousmane Abdallah .....	26- 40
<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN</b>	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand .....	41- 54
<b>L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE</b>	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
<b>LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)</b>	
DÉDÉ Jean Charles .....	73-92
<b>PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO</b>	
SANKARA Yassia .....	93-114
<b>LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
Robert Lorimer ZOUKPÉ .....	115-128
<b>INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS</b>	
BAGAN Dègnon .....	129-151
<b>LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF</b>	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A  
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR  
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François ..... 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA  
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin ..... 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA  
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN  
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra ..... 185-199

**L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE**

Youssouf DIARRASSOUBA ..... 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :  
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS  
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré ..... 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :  
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE  
L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore ..... 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET  
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI ..... 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE  
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA  
Kangni .....** 262-275

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS  
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK ..... 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES  
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE  
ALKARAKPEY Méyssouun .....** 302-317

<b>LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE</b>	
AMEWU Yawo Agbéko .....	318-331
<b>DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE</b>	
AMOIKN Guy Roland .....	332-346
<b>LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE</b>	
ATTATI Afî .....	347-367
<b>EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES</b>	
BAYILI Piman Alain-Raphaël .....	368-390
<b>CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994</b>	
Mabi BINDITI .....	391-407
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki .....	407-424
<b>DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU</b>	
ESSOH Lohoues Olivier .....	425-444
<b>LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL</b>	
FAYE Seynabou .....	445-460
<b>LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET</b>	
<b>ACTIVITES ASSIMILEES</b>	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim .....	461-478
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES</b>	
LOMPO Miyemba .....	479-495

<b>REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE</b> MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire .....	496-509
<b>« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ?</b> NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
<b>DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE</b> OUATTARA Baba Hamed .....	532-545
<b>LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIIE SIÈCLE</b> OUATTARA Harouna .....	546-560
<b>INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024</b> RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry .....	561-579
<b>SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i></b> SAMÀ François .....	580-595
<b>LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS</b> SANOGO Amed Karamoko .....	596-610
<b>L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES</b> SILUE Nahoua Karim.....	611-628
<b>RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS</b> SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari .....	629- 644
<b>GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION</b> YABOURI Namiyate.....	645-662
<b>LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE</b> ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

<b>PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS</b>	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou .....	681-701
<b>LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT</b>	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
<b>LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE</b>	
BROU Brou Séraphin .....	720-736
<b>LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !</b>	
PLÉHIA Séa Frédéric .....	737-753
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA</b>	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
<b>LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)</b>	
ADIKOU Missiagbéto .....	766-786
<b>DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE</b>	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko .....	787-803
<b>GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN</b>	
AZAB À BOTO Lydie Christiane .....	804-818
<b>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN</b>	
BELLO Afissou.....	819-835
<b>LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)</b>	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien .....	836-851
<b>LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i><sup>1</sup> ET <i>LE MALDE TERRE</i><sup>2</sup> D'HENRI DJOMBO</b>	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

<b>L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE</b>	
GALA Bi Gooré Marcellin .....	865-881
<b>LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
Dr KAMATE Ismaël .....	882-900
<b>KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE</b>	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
<b>L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE</b>	
KONE Seydou.....	919-932
<b>YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020</b>	
KOUADIO Kouakou Didié .....	933-948
<b>LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME</b>	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ .....	949-960
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE</b>	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
<b>CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS</b>	
TAKI Affoué Valéry-Aimée .....	978-990
<b>LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?</b>	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
<b>ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE</b>	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
<b>GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON</b>	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA .....
	1023-1037
<b>LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES</b>	

<b>COSMOGONIQUES</b>	
TOUKO Arinte.....	1038-1050
 <b>GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU</b>	
Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac .....	1051-1070
 <b>DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
 <b>LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?</b>	
DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
 <b>STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE</b>	
Alain Messoun ESSOI .....	1102-1123
 <b>FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE</b>	
KOUASSI N'Goh Thomas .....	1124-1137
 <b>APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES</b>	
Joëlle Fabiola NSA NDO .....	1138-1156
 <b>« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »</b>	
SAMBO Jean Jonasy Fils .....	1157-1184
 <b>DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER</b>	
YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
 <b>GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES</b>	
DIALLO Fousseny .....	1204-1231
 <b>AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ</b>	
<i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME .....</i>	1232-249

<b>LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?</b>	
ABALO Miesso .....	1250-1264
<b>LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?</b>	
BAMAZE N'GANI Essozimina .....	1265-1281

# Gouvernance politique

# **LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)**

BIYOGHE BI ELLA Eric Damien  
IRSH-CENAREST-LIBREVILLE-GABON

Histoire contemporaine, des institutions et des politiques publiques

## **Résumé**

Le présent article est une réflexion portée sur l'un des points constitutifs de la gouvernance démocratique au Gabon. Il s'agit des dialogues politiques, régulièrement tenus dans ce pays depuis la conférence nationale de 1990. En effet, après cette première grande rencontre politique, symbole du retour du multipartisme pluraliste et des perspectives d'alternance au sommet de l'Etat, la démocratie gabonaise est jalonnée d'interminables dialogues entre les acteurs politiques, au point de s'ériger en règle non écrite. Ils sont organisés le lendemain de chaque élection présidentielle, dont les résultats sont systématiquement contestés, pour apaiser les tensions et redéfinir les meilleures conditions d'organisation des élections et de transparence. Pour comprendre cette réalité, nous examinerons les objectifs visés par chacune des forces en présence et les possibilités de sortie des cycles élections-contestations-dialogues.

## **Mots-clés**

Crise postélectorale - Dialogue politique - Décrispation - Gabon- Gouvernance politique

## **Abstract**

This article reflects on one of the key elements of democratic governance in Gabon: the political dialogues that have been held regularly in the country since the 1990 national conference. Indeed, after this first major political meeting, which symbolised the return of pluralistic multiparty politics and the prospect of change at the top of the state, Gabonese democracy has been marked by endless dialogues between political actors, to the point where it has become an unwritten rule. These dialogues are organised the day after each presidential election, the results of which are systematically contested, in order to ease tensions and redefine the best conditions for organising elections and ensuring transparency. To understand this reality, we will examine the objectives of each of the forces involved and the possibilities for breaking out of the cycle of elections, disputes and dialogues.

## **Keywords**

Post-electoral crisis - Political dialogue - Decreasing tension - Gabon - Political governance

## **Introduction**

L'histoire contemporaine de la vie politique et institutionnelle du Gabon est marquée par trois moments essentiels : la pratique du multipartisme hérité de la période coloniale (1960-1968) ; les temps du monopartisme<sup>1</sup> (1968-1990) instauré par président Albert Bernard Bongo après son avènement en 1967 à la tête du pays et le retour de la démocratie, intervenue après la conférence nationale en 1990. Depuis cette dernière date, le pays vit au gré des principes qui encadrent l'exercice de la vie démocratique, notamment les élections politiques, tenues régulièrement, conformément aux dispositions internes qui reconnaissent au peuple le droit de choisir ses représentants et dirigeants à l'échelle locale et nationale. A côté de cet acquis démocratique, il y a l'animation de la vie politique au Gabon qui est marquée par des dialogues politiques, globalement convoqués à la suite des crises postélectorales inhérentes au rejet systématique par l'opposition des résultats électoraux. C'est tout le sens donné au présent article, qui est une contribution à la connaissance de l'histoire politique du Gabon à travers la problématique de la récurrence des dialogues politiques au Gabon depuis la conférence nationale de 1990, une pratique qui semble devenir une tradition institutionnalisée. Pour sa lisibilité, notre étude s'inscrit dans une démarche empirique qui vise à analyser les contours d'une gouvernance électorale mal tenue et à éclairer les contextes entourant les scrutins présidentiels depuis 1993, à l'origine des crises et des dialogues. Ces événements, qui rythment la vie démocratique au point de s'ériger en règle non écrite, sont une réalité impactant le jeu démocratique et susceptible de remettre en cause la crédibilité des scrutins. Pour lors, il importe d'examiner les principales raisons liées à la régularité de ces grandes messes, leur apport dans la gouvernance démocratique, le rôle des principaux acteurs et leurs limites dans la redéfinition des conditions de transparence et d'alternance. Pour mener bien cette étude, dont les bornes chronologiques sont de 1994 (année du dialogue de Paris) et 2023 (année du dernier dialogue politique de Libreville), la méthodologie utilisée est faite de la collecte des sources écrites et orales<sup>2</sup>, de leur exploitation et de leur croisement avec la documentation recueillie à cet effet. Et pour la lisibilité de l'analyse, ce travail a été structuré autour de trois points, dont le dialogue politique comme espace d'échanges entre les acteurs, le rapport entre les mauvaises conditions

---

<sup>1</sup>Le régime monolithique naît avec la création du Parti Démocratique Gabonais (PDG) en 1968 et son institution comme parti unique.

<sup>2</sup>Les témoins interrogés ont été triés selon leur capacité à observer et à relater les faits relevant de la vie politique et institutionnelle du Gabon.

d'organisation des élections politiques et les crises postélectorales et les dialogues comme instrument d'animation de la vie politique et de légitimation du pouvoir.

## **1. Le dialogue politique au Gabon : un espace d'échanges entre les acteurs pour rationaliser la gouvernance des institutions**

Dans le cadre de l'histoire politique et institutionnelle du Gabon, la conférence nationale de 1990 est perçue comme un moment crucial inaugurant l'entrée du pays dans la post modernité en ce qu'elle met un terme à une longue période monolithique pour rétablir la démocratie pluraliste acquise durant la colonisation. Mais avant d'en donner les caractéristiques, il importe de revenir sur les enjeux du dialogue politique.

### ***1.1. Le dialogue politique dans un pays : des enjeux pour réguler la vie démocratique***

D'ordinaire, l'exercice du pouvoir et l'animation de la vie publique dans un système démocratique supposent à un moment donné l'implication de l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels. Au gré des enjeux, ces derniers sont associés sur des questions qui engagent la vie de la nation et développement du pays. C'est tout l'intérêt du présent point qui traite de la question du dialogue, ce grand moment qui sert généralement de cadre de rassemblement, d'échange, de règlement des différends, de concession et de recherche de consensus entre les forces en présence<sup>3</sup>. Le dialogue a le mérite de servir d'espace de rencontre pour réguler la vie démocratique, améliorer le cadre de la vie, renforcer l'Etat de droit et rationaliser la gouvernance des institutions de la République. Il suppose que les personnes « de positions et de circonstances différentes ont des points de vue pouvant diverger sur le même problème et qu'elles disposent vraisemblablement à ce propos des informations et des idées »<sup>4</sup> opposées. Pour le cas du Gabon comme celui d'un certain nombre de pays africains, le dialogue politique, c'est surtout une négociation entre deux groupes d'intérêts différents, réunis pour examiner des questions dont « les enjeux sont mutuels, mais pas nécessairement communs. »<sup>5</sup> Sur ce dernier point, on peut relever que les objectifs poursuivis par chaque camp ne sont pas les mêmes. Pour ce qui est des négociations politiques régulièrement tenues entre acteurs politiques gabonais en 1994, 2006, 2017 et même 2023, les préalables sont souvent et clairement établis et tournent autour des problèmes de transparence électorale et de décrispation du climat politique. De l'avis des observateurs, le camp de la majorité fait de cette rencontre une opportunité à la légitimation

<sup>3</sup> Au Gabon, deux camps ont l'habitude de se retrouver autour des questions de gouvernance électorale et de modernisation de la vie publique : le camp de la majorité, comprenant les membres du PDG, parti au pouvoir et ses alliés, et celui de l'opposition comprenant les groupements des partis opposés au régime.

<sup>4</sup>[https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/files/WIEGO\\_Policy\\_Dialogue\\_Guide\\_French.pdf](https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/files/WIEGO_Policy_Dialogue_Guide_French.pdf). (Consulté le 10 décembre 2024.)

<sup>5</sup> Lund F., Conduire un dialogue politique porteur de résultats, Thaïlande, 7-12 février 2013, www.wiego.org

du pouvoir, tandis que celui de l'opposition en fait un moment idéal pour afficher ses réelles intentions de construire un système électoral fiable, ouvert à l'alternance et éloigné de toutes les possibilités de fraude. Il est à noter que ces différentes assises sont encadrées par des médiateurs ou facilitateurs réunis autour de deux camps protagonistes<sup>6</sup> : l'opposition (partis ou groupement de partis politiques de l'opposition) et la majorité (exécutif, parti démocratique gabonais et groupement de partis de la majorité présidentielle).

En clair, les dialogues apportent un certain nombre d'innovations tant dans la gouvernance électorale que dans les fondamentaux de la vie démocratique. Seulement, ces rencontres ne règlent nullement la question de la transparence, d'où les crises postélectorales au lendemain de chaque élection, dont la récurrence laissent subodorer l'existence d'une culture institutionnalisée de contestation des résultats. Ce qui laisse ouvertes des perspectives de nouvelles assises politiques pour ramener la classe politique au point de départ. De fait, on relève une sorte d'accoutumance à ces rencontres qui, n'ouvrant la voie ni à la révolution politique, ni à la séparation de pouvoirs, offrent plutôt aux opposants « de simples concessions de partage de poste dans l'appareil de l'Etat et des améliorations supplémentaires dans le code électoral »<sup>7</sup>. Pour l'intérêt de cette étude, qui consiste à examiner le contenu des dialogues dans ce qu'ils ont d'innovation ou d'imperfectibilité, et que d'aucuns appellent « bal de vampires » (J. Toung Nzue, 2019 : 123), nous nous concentrerons d'abord sur la conférence nationale, premier grand moment d'échange politique au milieu de l'année 1990 entre les acteurs de l'opposition, de la société civile et les défenseurs du système du parti unique, le parti démocratique gabonais (PDG).

## **1.2. La conférence nationale : le premier grand rendez-vous du dialogue politique au Gabon (1990)**

Dans certains Etats africains du centre et de l'ouest d'expression francophone, les conférences nationales constituent des moments remplis de symbole en ce qu'elles ont redonné vie au pluralisme politique, à la démocratie et aux peuples longtemps privés de libertés (1968-1990). En effet, le monopartisme, qui a eu cours dans ces pays sur une durée de plus de vingt ans malgré des mouvements sporadiques de contestation<sup>8</sup>, s'essouffla peu à peu pour faire place au multipartisme. Cette nouvelle donne politique devait ouvrir la voie sur une gouvernance des institutions basée sur la justice sociale, la transparence et l'alternance. Cela dit, c'est en 1990

<sup>6</sup> Il convient de relever que cette structuration ne concerne pas le dialogue politique inclusif d'Angondjé, tenu en 2024 et organisé à la suite du coup d'Etat militaire du 30 août 2023 au Gabon.

<sup>7</sup> Nous considérons ces faits comme des limites aux dialogues organisés au Gabon.

<sup>8</sup> Au Gabon, le premier grand mouvement de contestation du système à parti unique est enregistré en 1981 lors des événements publics dits de la gare routière de Libreville.

que ces premières assises politiques, appelées conférences nationales, ont lieu en Afrique noire francophone. Elles y connurent des fortunes diverses d'un pays à un autre.

Moment important dans l'organisation de la vie politique d'une nation, la conférence nationale se déroule du 23 mars au 19 avril 1990. Elle a permis aux deux milles délégués « de débattre de toutes les questions politiques, économiques, social susceptible de donner une impulsion nouvelle à la vie politique, au processus de développement économique et à la cohésion sociale. »<sup>9</sup> Pour en arriver là, un certain nombre de facteurs externes et internes sont à relever. Sur le plan externe, nous retiendrons d'abord les effets d'une conjoncture internationale favorable à la démocratie des systèmes de gouvernance politique en Afrique, notamment francophone. En effet, les mutations politiques intervenues en Europe de l'Est avec la chute du mur de Berlin et l'environnement international lié à une doctrine française de la démocratisation sont souvent considérées comme des facteurs ayant favorisé le retour à la démocratie dans les anciennes colonies françaises. Le président français François Mitterrand confirma ce positionnement en juin 1990 lors du discours de la Baule. Cette option, mue par « les effets de promotion de l'idéal démocratique par les pays occidentaux » (Whitehead, 1986 : 36) et la volonté de mettre un terme aux autoritarismes, s'expliquerait aussi par le nouveau contexte international lié à la fin de la guerre froide et aux changements opérés par Gorbatchev en URSS. Au niveau économique, l'octroi de l'aide au développement des pays africains<sup>10</sup>, dont les économies sont extraverties, fut conditionnée par la démocratie. Malgré l'appui financier de la France, le système politique gabonais, qui traverse une économique crise aiguë au milieu des années 1980, fait face à des bouleversements politiques importants. Il s'agit des revendications démocratiques qui ont considérablement contribué à l'affaiblissement du régime PDG, essoufflé par des pressions internes<sup>11</sup> exercées par des syndicats et étudiants de l'Université Omar Bongo. Tous ces événements réunis occasionnent la convocation de la conférence nationale le 23 mars au 19 avril 1990, symbole du retour de la démocratisation au Gabon.

## **2. Les élections politiques, des événements au cœur des controverses et des crises postélectorales profondes**

---

<sup>9</sup> <https://www.dialoguenationalinclusif.ga/histoire>. (Consulté le 12 décembre 2024.)

<sup>10</sup> Pour sortir de la crise économique, la Banque mondiale et le FMI proposèrent des mesures de bonne gouvernance ; d'où les plans d'ajustement structurels (PAS).

<sup>11</sup> C'est le cas en novembre 1981, des Gabonais qui, regroupés au sein du Mouvement de Redressement National (MORENA), rédigent un livre blanc pour condamner les dérives autoritaires du régime et la gestion scandaleuse des ressources financières et ils invitent le peuple à manifester à la gare routière de Libreville à réclamer plus de justice sociale, de transparence dans la gestion et plus de libertés politiques. Ces événements, dénoncés par les autorités, donnèrent lieu à des arrestations de principaux responsables, des enseignants de l'université et quelques membres de l'ancien parti unique au motif qu'ils ont porté atteinte à la sécurité de l'État et à la déstabilisation des institutions de la République.

Depuis le retour du multipartisme au Gabon, les élections politiques ont toujours été organisées conformément aux exigences constitutionnelles et calendaires. Seulement, leurs tenues régulières constituent manifestement la volonté des acteurs d'afficher leur attachement à la démocratie est-elle suivie du respect des règles de jeu ?

## **2.1. Les tensions autour des premières élections pluralistes de 1990 et 1993**

Comme nous l'avons annoncé plus haut, le retour de la démocratie pluraliste au Gabon a été ponctué par des élections législatives et locales en août 1990 et les présidentielles décembre 1993. Véritables enjeux d'alternance, ces premiers scrutins multipartites présentaient un intérêt particulier en ce que leur organisation relevait de la seule compétence de l'administration. Ce qui, à la lumière des déclarations de certains leaders politiques, constituait un des signes avant-coureurs d'un malaise politique en perspective. Car pour beaucoup, « l'administration gabonaise, dont les responsables étaient du parti démocratique gabonais, au pouvoir, ne pouvait être neutre et organiser les élections dans des conditions de transparence. »<sup>12</sup> Ici, l'opposition, qui voulait poser les bases de sa prise légale de pouvoir, se projetait de « se construire une majorité confortable à l'Assemblée nationale, élaborer la nouvelle Constitution et changer de régime. »<sup>13</sup> Ainsi, la veille du scrutin législatif de 1990, elle crée le Front uni des associations et partis politiques de l'opposition (FUAPO) et « exprime clairement ses doutes sur la fiabilité du système électoral. »<sup>14</sup> Malgré ce climat de suspicion, les scrutins législatif et local de 1990 sont organisés. Au lendemain du premier tour, certaines irrégularités sont décriées, à savoir la présence de doublons dans le fichier, des votes multiples, des bourrages d'urnes, des procès-verbaux falsifiés, de la transhumance des électeurs ou phénomènes de « bœufs votants. »<sup>15</sup> En signe de protestation, « Paul Mba Abessole, candidat aux législatives dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Libreville, en ballotage contre Jean François Ntoutoume Emane, candidat PDG »<sup>16</sup>, renonce à prendre part au second tour. Ce *boycott* fut lourd de conséquence, car il donnait l'avantage au PDG qui était en ballotage<sup>17</sup> défavorable dans bien de sièges.

Après les législatives de 1990, le tour revenait au scrutin présidentiel, prévu pour le 05 décembre 1993. Dans la compétition, treize candidats sont déclarés, dont le président sortant

---

<sup>12</sup> Entretien avec Atome Ndong, fonctionnaire retraité, Libreville, le 26 septembre 2024.

<sup>13</sup> Entretien avec Mbenga Essame, fonctionnaire retraité et ancien élu local de Libreville (2008-2013), Libreville, le 26 septembre 2015.

<sup>14</sup> Entretien avec Alphonse Mbeng Ndong, instituteur retraité et ancien maire adjoint (RPG) du 1<sup>er</sup> arrondissement la ville d'Oyem (2008-2013), Oyem, le 14 août 2014.

<sup>15</sup> Il se traduit par une inscription massive dans une circonscription donnée à la demande et au profit d'un acteur politique qui, le jour du vote, affrète des moyens conséquents (transports, hébergement, restauration et *perdiems*) pour que ces électeurs partent de leur lieu de résidence habituelle et aillent exercer leur droit de vote dans sa circonscription électorale.

<sup>16</sup> Entretien avec André Moufengui, fonctionnaire retraité, Libreville, le 17 juin 2016.

<sup>17</sup> Malgré ce boycott, l'opposition obtient 56 députés, contre 64 pour le PDG.

Omar Bongo. Dans ce contexte, les modalités d'organisation de l'élection étaient toujours en discussion entre les états-majors politiques et à l'Assemblée nationale, où il était question de formaliser un cadre juridique devant garantir la transparence électorale. Le code électoral est « promulgué par la loi du 11 mars 1993 [avec] un vote majoritaire de 74 voix sur les 120 députés que compte l'Assemblée nationale. »<sup>18</sup> Du côté de l'opposition, les appréhensions sur la neutralité de l'administration resurgissent. Le rapport de la mission exploratoire des élections de la francophonie souligne que l'Organisation des Nations Unies, « qui a procédé dès 1993 à un recensement, [fait constater que] le Ministère de l'Administration territoriale n'a pas été à la hauteur de [produire] des listes électorales fiables. »<sup>19</sup> En dépit de ces griefs faits au gouvernement, le processus a suivi son cours normal et les opérations de vote ont été lancées. Alors que le dépouillement n'était pas à son terme et « que les bulletins de vote de certains arrondissements de Libreville » (N. Ngolo Diramba, 2012 : 154) n'étaient pas encore parvenus à la Commission de centralisation de résultats, le ministre de l'Administration du territoire, Antoine de Padoue Mboumbou Miyakou, déclare le 9 décembre 1993 aux environs de 23 heures sur les antennes de la télévision gabonaise la victoire du président Omar Bongo au premier tour de ce scrutin avec un score de 51,20 %, contre Paul Mba Abessole »<sup>20</sup> Ce dernier, ayant obtenu 26,5%, contesta vigoureusement ces résultats et cria au *holdup up* électoral. Face à ce que « l'opposition qualifia de coup de force électoral »<sup>21</sup>, la réaction fut immédiate. Réunis au sein du Haut conseil de la République, les acteurs politiques opposés au régime Bongo « convient les populations à la résistance » (P. Beyeme, 2015 : 8) et à la désobéissance civile. A la suite de ces appels, la contestation regagna toutes les villes à l'intérieur du pays comme Port-Gentil (centre-ouest) et Oyem (nord). On y enregistre des incendies sur des édifices publics, des pillages de magasins, des érections de barricades sur les rues et une insurrection contre les forces de l'ordre, soutien inconditionné du pouvoir. A Oyem, la révolte des populations se transformait en une sorte de guérilla urbaine. Le groupe *abiamo*, formé d'élèves, de chômeurs et quelques villageois, est créé et « s'attaqua à tous les symboles du pouvoir. »<sup>22</sup> La société civile prend fait et cause pour l'opposition et tente de paralyser le fonctionnement de l'Etat. En effet, le 21 février 1994, la Confédération gabonaise des syndicats libres annonce une grève générale illimitée. Malgré le couvre-feu instauré par Martin Fidèle Magnaga, ministre de la Défense nationale, la mobilisation de l'opposition ne faiblissait pas. Elle prit au contraire plus d'ampleur avec la désignation d'un gouvernement parallèle (confié à Pierre André Kombila, numéro deux

<sup>18</sup> Rapport de mission exploratoire des élections présidentielles de décembre 1993 au Gabon de l'Agence de Coopération culturelle et technique du conseil permanent de la francophonie, Libreville, le 5 décembre 1993, p. 1.

<sup>19</sup> *Idem*, p. 1.

<sup>20</sup> Entretien avec Jean Paul Ditengou, cadre retraité du secteur privé, Libreville, le 20 avril 2014.

<sup>21</sup> Entretien avec André Moufengui, fonctionnaire retraité, Libreville, le 17 juin 2016.

<sup>22</sup> Entretien avec Valentin Nguema Ndong, chauffeur, ancien élu départemental du Woleu (1996-2002) et ancien membre fondateur du groupe de résistance *abiamo* en 1993, Oyem, le 17 juillet 2014.

du Morena des Bûcherons). Des journées ville-morte sont enclenchées dès le 13 décembre 1993 dans les secteurs de l'éducation nationale (Seena), de l'enseignement supérieur (S nec), des Postes et télécommunication (Synapostel, Syprocom)...etc. De son côté, du pouvoir fait appel à l'armée pour maintenir l'ordre et traquer les émeutiers. La résidence de l'opposant Mba Abessole est attaquée et les radios Liberté et Fréquence libre, instruments de propagande de l'opposition, sont neutralisées.

## ***2.2. Les dialogues du Gabon : une solution politiquement conjoncturelle à la crise postélectorale***

Les dialogues politiques au Gabon avaient pour but de constituer une alternative crédible à la gouvernance des institutions impliquées dans le système électoral, de mettre un terme aux crises postélectorales et d'élaborer un système électoral propice à l'alternance. Ces moments de rencontre avaient aussi vocation de taire les antagonismes entre les acteurs et d'apporter certaines innovations dans le dispositif électoral. Malgré de multiples concessions et arrangements politiques qui en découlent, ces rencontres n'ont nullement constitué une solution définitive à la transparence. D'après Ludovic Obiang, la force de la joute démocratique « réside dans l'exemple qu'elle apporte d'une classe politique et d'un peuple uni dans la conscience aiguë d'un devenir indivis » (E. D. Biyoghe Bi Ella, 2019 : 8). C'est de cette prise de conscience soutenue que découlent les assises régulièrement convoquées au Gabon et dont les enjeux tournaient autour d'une volonté commune d'apaiser le climat politique et de revoir les points de divergences à l'effet de booster la vie démocratique. Seulement, le caractère rémanent de ces rencontres, conséquence de la persistance des crises post-électorales, nous amène à nous interroger sur leur efficacité. Ce d'autant plus que le principal point d'achoppement n'est jamais réglé : celui de la transparence électorale.

Pour rappel, le dialogue qui se tient à Paris en 1994 tire sa source de l'insuffisance des questions issues de la conférence nationale qui, en réalité, n'a pas posé les bases d'un système électoral fiable. Les Accords d'Arambo (2006) sont tenus dans les mêmes conditions « critiques de crise » (C. Moussavou, 2016 : 3) et de tensions alimentées par les élections présidentielles de 2005, les dysfonctionnements de la CNE et « le doute sur l'impartialité des magistrats affectés à la tête de cette institution et leur inefficacité à garantir la transparence. »<sup>23</sup> Face aux tensions, les assises d'Angondjé sont tenues, avec l'objectif de décrisper le climat politique, améliorer les conditions d'organisation des élections crédibles et sans contestation. La « constitution d'un fichier électoral biométrique » et la naissance à la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP) constituent les principales innovations de cette rencontre. Les élections

---

<sup>23</sup> Entretien avec Jean Paul Ditengou, op. cit.

présidentielles d'août 2016 et la crise post-électorale qui en résulta ont encore fait observer la caducité des efforts collectivement déployés pour améliorer le cadre institutionnel de gestion des élections au Gabon.

### **3. Les dialogues politiques au Gabon : une alternative pour maintenir la flamme de la démocratie et légitimer le pouvoir**

Si la conférence nationale du Gabon a constitué le premier grand moment ayant permis aux acteurs politiques et civils de restaurer le pluralisme politique, les dialogues qui ont suivi peuvent être perçus comme des opportunités politiques d'amélioration du système électoral, de décrispation du climat politique et de légitimation du pouvoir en place.

#### ***3.1. Le dialogue politique de Paris, pour l'entrée du Gabon dans une nouvelle gouvernance électorale***

Le dialogue de Paris, second cadre de rencontre entre les acteurs politiques du Gabon après la conférence nationale, est un aussi grand moment dont l'objectif est de renforcer les acquis démocratiques. Pour les opposants, ce dialogue signe l'entrée du Gabon vers une nouvelle gouvernance politique, avec un gouvernement de transition chargé de voter une nouvelle constitution et mettre en place un système électoral. Notons que ces assises sont convoquées à la suite de la crise postélectorale consécutive à la contestation des résultats de l'élection présidentielle du 5 décembre 1993. Pour ramener le calme dans le pays, Pierre-Louis Agondjo Okawe, président du PGP<sup>24</sup> et vice-président du Haut Conseil de la Résistance, lance « son appel à la paix des braves » (J. M. Minko, 2015 : 8) et au rassemblement des valeurs héritées des aïeuls. Cet appel surprit plus d'un au regard de sa radicalité d'Agondjo Okawe. Mais nous pensons que sa conscience fut interpellée par l'ampleur des violences relatives aux mouvements de contestation de la victoire d'Omar Bongo. Acteur politique de premier plan dans sa lutte contre le système Bongo, Agondjo Okawe transcende toutefois les clivages partisans pour proposer la réconciliation nationale. Après maintes tractations et interventions extérieures, l'opposition et l'exécutif décident de dialoguer à Paris du 5 au 27 septembre 1994 autour de Jean-François Ntoutoume Emane<sup>25</sup>, Ali Bongo Ondimba, Mba Obame (exécutif) et de Pierre Louis Agondjo Okawe<sup>26</sup>, Pierre-André Kombila, Simon Oyono Aba'a (opposition). Ces Assises ont lieu sous la supervision « d'observateurs internationaux »<sup>27</sup> et portent

<sup>24</sup> Parti gabonais du progrès.

<sup>25</sup> Il est le chef de la délégation représentant l'Exécutif et sa Majorité présidentielle dans la capitale française.

<sup>26</sup> Il est le chef de la délégation représentant l'opposition gabonaise à Paris.

<sup>27</sup> C'est du 5 au 27 septembre 1994 que les deux parties engagent leurs discussions sous l'égide du médiateur de l'OUA, Kémoko Keita. Ce dernier est entouré d'un certain nombre d'observateurs internationaux, à l'exemple des représentants de la France (Henri Rethore), du Congo (Alphonse Niangoula), du Bénin (Richard Adjaho), de l'Allemagne et de l'Union européenne (Volker Berresheim) et du Canada (Gilles Poirier).

essentiellement sur des questions inhérentes à la vie démocratique, à la sécurité des personnes et des biens, « problèmes électoraux »<sup>28</sup>, les conditions de transparence électorale et la paix. Les Accords de Paris sont paraphés à Libreville au retour des délégations, sous la présidence d’Omar Bongo, et ont été soumis au référendum le 23 juillet 1994. A hauteur de 96, 48% des suffrages, le peuple gabonais se prononça pour la modification de la Loi fondamentale. Au titre de ces négociations, nous retenons la création commission nationale électorale (CNE), résultante des engagements de la classe politique gabonaise à s’offrir un outil moderne de gestion des élections. Crée par la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, la CNE a la charge de « l’organisation et l’administration de chaque élection politique et référendaire. »<sup>29</sup> Elle est composée à parité des représentants de l’opposition et de la majorité pour garantir la transparence des élections.

### ***3.2. Les dialogues politiques d’Arambo et d’Angondjé, des réglages pour revitaliser de la démocratie au Gabon ?***

Après le dialogue de Paris, quatre autres négociations politiques sont tenues dans les mêmes conditions « critiques de crise postélectorale » (C. Moussavou, 2016 : 3). Elles ont respectivement lieu à Arambo (Libreville) en 2006, à Angondjé en 2017, à Libreville<sup>30</sup> (13-23 février 2023) en 2023 et Angondjé<sup>31</sup> (2-24 avril 2024). Tous ces dialogues ont pour vocation de réguler la gouvernance des institutions et décrisper le climat politique national. Du fait du caractère très récent des deux dernières assises, nous nous intéresserons à celles d’Arambo et d’Angondjé.

Au sujet des assises d’Arambo, organisées du 12 au 24 mai 2006 à l’immeuble abritant les services du ministère de l’Economie (Libreville), la rencontre entre l’Exécutif et l’opposition reste liée aux récriminations contre la CNE, sa composition, son fonctionnement et ses dysfonctionnements lors des opérations de vote. Parmi les récriminations, nous avons « le doute sur l’impartialité des magistrats affectés à la tête de cette institution et leur inefficacité à garantir la transparence, le caractère alternatif de la présidence »<sup>32</sup>, la persistance des irrégularités lors des opérations de vote, les votes multiples, les bourrages d’urnes etc. Il

---

<sup>28</sup> Synthèse des travaux de la Commission Problèmes électoraux et perspectives, dans *Accords de Paris*, Imprimerie Multipresse Gabon, Libreville, juin 1996, pp 13-17.

<sup>29</sup> Article 7 de la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques.

<sup>30</sup> La concertation politique qui s’est tenue du 13 au 23 février 2023 avait pour but de garantir des élections libres, crédibles, transparentes et apaisées au Gabon. Cette initiative du président Ali Bongo Ondimba visait à préparer les élections de 2023, notamment la présidentielle. Y prennent part certains leaders politiques de la majorité, de l’opposition et de la société civile, à l’exemple les confessions religieuses et des syndicats. Les principaux points inscrits étaient axés sur le passage de tous les mandats électifs à cinq ans, la non limitation des mandats politiques et l’adoption du scrutin à un tour pour toutes les élections politiques.

<sup>31</sup> Il s’agit du dialogue national inclusif organisé à la suite du coup d’Etat militaire du 30 août 2023.

<sup>32</sup> Entretien avec Jean Paul Ditengou, *op. cit.*

convient de souligner que c'est à la veille du scrutin présidentiel du 05 2005 que les acteurs politiques de l'opposition affichaient leurs inquiétudes quant à la crédibilité du processus électoral en cours. Mais c'est finalement au lendemain du scrutin que leurs préoccupations sont prises en compte.

A la différence du contexte sociopolitique postélectoral de 1993, celui issu de l'élection de 2005 ne fut suivi d'aucun cas de violence regrettable. Seulement, la tension fut tout de même vive entre les partisans de la majorité et ceux de l'opposition, dont certains leaders (à l'exemple de Pierre Mamboundou, président de l'Union du peuple gabonais (UPG)), sont interdits de mener campagne dans la province du Haut Ogooué, localité natale d'Omar Bongo. Malgré cette tension, « alimentée par quelques voix contestant les résultats électoraux de 2005 »<sup>33</sup>, les acteurs politiques nationaux se sont engagés dans un nouveau processus de dialogue. Dans ce contexte, les assises ont lieu du 12 au 24 mai 2006 autour de Jean Eyeghe Ndong, premier ministre, chef du gouvernement, pour discuter de 8 points essentiellement tournés autour du « contenu du nouveau code électoral » (Guenza, 2015 : 3). Il s'agit de la constitution d'un fichier électoral biométrique et du bulletin unique, du retour au scrutin à deux tours, de la remise des procès-verbaux aux représentants des candidats, de l'instauration d'un collège électoral unique et du réaménagement de la CNE dans son organisation etc. A la suite du consensus, la classe politique nationale s'est à nouveau retrouvée autour du président Omar Bongo le 25 mai 2006 pour donner ainsi un contenu juridique à ces accords d'Arambo, à la faveur desquels la naissance de la CENAP<sup>34</sup> (Commission électorale nationale autonome et permanente) est actée. Cette institution, « au-delà de son caractère autonome et permanent, les circonstances de fonctionnement et les modalités de désignation des membres [...] , notamment de son président, ne sont guère différentes de celles connues sous la CNE. » (E. D. Biyoghe Bi Ella, 2019 : 92), A titre d'exemple, pour quatre mandatures et une durée d'exercice de près de onze ans, René Aboghe Ella est le seul président de la CENAP. Il est régulièrement promu à ce poste par la présidente de la Cour constitutionnelle qui, elle-même, est nommée par le président de la République, président du Conseil de la Magistrature.

**Tableau 3 : CENAP, mandatures et scrutins (2006-2017)**

Mandature	Elections	Date	Président de la CENAP
2006-2008	Législatives	24 décembre 2006	René Aboghe Ella
2008-2010	Locales	27 avril 2008	René Aboghe Ella
	Sénatoriales	18 janvier 2009	
	Présidentielles	30 août 2009	

<sup>33</sup> Entretien avec André Moufengui, *op. cit.*

<sup>34</sup> Article 7 de l'ordonnance n°4/2006 du 22 août 2006, modifiant et abrogeant certaines dispositions de la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques.

2010-2013	Législatives	17 décembre 2011	René Aboghe Ella
	Locales	14 décembre 2013	
2013-2017	Sénatoriales	14 décembre 2014	René Aboghe Ella
	Présidentielles	27 août 2016	

**Source :** Tableau réalisé par l'auteur à partir du croisement des sources.

Outre la tendance au contrôle de l'institution électorale par le pouvoir, il y a d'autres sources de tensions entre la majorité et l'opposition. Il s'agit du « laxisme des commissaires électoraux [...] dans les bureaux de vote » (Stark, 2018 : 5), de « la domination toujours écrasante du parti au pouvoir sur l'ensemble des scrutins »<sup>35</sup>, « des intimidations, bourrages d'urnes etc. » (Mba Mouss, 2018 : 3) et de « la transhumance des militants [...] en période électorale. »<sup>36</sup> Toute chose qui n'a fait polariser des tensions et occasionne « le retard démocratique » (D. Otuenga, 2018 : 2). Après les élections présidentielles du 27 août 2016, dont les résultats ont engendré des émeutes, répressions d'une rare violence, Ali Bongo Ondimba, président déclaré élu, annonce et convoque du 28 mars au 26 mai 2017 dans le nord de Libreville le dialogue politique d'Angondjé. Une partie de l'opposition n'y prend pas part. Ladite rencontre a pour objectif d'apaiser des tensions politiques nées des violences post-électorales de 2016, de ramener la stabilité et consolider les valeurs démocratiques. A la différence des précédentes rencontres, ce dialogue est organisé en deux phases, dont une citoyenne (avec les confessions religieuses, les syndicats et les associations) et une autre politique. Si de ce dialogue, on peut relever la fin de la CENAP et la création d'une nouvelle structure électorale, le Centre gabonais des élections (CGE), il reste qu'il est à l'origine d'un certain nombre d'avancées politiques en termes de réformes de la Constitution en 2018, de la limitation de la durée des mandats politiques (mandat présidentiel et du mode de désignation des membres de la Cour Constitutionnelle). En matière de gouvernance électorale, le dialogue apporte un nouveau redécoupage des circonscriptions électorales, révise le code électoral et redéfinit le rôle des institutions en charge des élections politiques (Ministère de l'Intérieur, CGE et Cour Constitutionnelle).

## Conclusion

En définitive, le retour de la démocratie au Gabon a suscité beaucoup d'enthousiasmes en 1990, car le système offrait des perspectives d'alternance au sommet de l'Etat et d'importantes opportunités d'associer le peuple à la construction du pays à travers le choix des dirigeants.

<sup>35</sup> Entretien avec Alphonse Mbeng Ndong, *op. cit.*

<sup>36</sup> Interview de Séraphin Ndaot Rembogo, président du Parti pour le développement et la solidarité sociale et président du Conseil national de la démocratie, par Kombile Moussavou, dans *L'Union* n° 12867 du 12 novembre 2018, p.2.

Seulement, l'exercice reste entaché de défiance vis-à-vis des institutions en charge d'animer la vie démocratique et d'encadrer le processus électoral ; d'où ces interminables crises postélectorales et dialogues politiques. En effet, le caractère récurrent desdits événements au lendemain de chaque élection présidentielle depuis le retour de la démocratie au Gabon pose un véritable problème de conscience politique et de gouvernance des institutions électORALES. Tellement il interroge l'appétence des acteurs politiques à régler la problématique de la transparence, à bâtir des règles de jeu clairs et à les respecter et à légitimer le pouvoir. Car, comment comprendre qu'à chaque rencontre, le sujet reste le même sans la moindre once d'évolution dans le dispositif électoral ? En clair, les dialogues politiques qui ornent la vie démocratique au Gabon, semblent s'ériger en règle institutionnelle et tradition non écrites depuis la conférence nationale. Ils sont organisés le lendemain de chaque élection présidentielle, au sortir de laquelle les résultats sont systématiquement contestés, soit par l'opposition et la société civile réunies (de 1993 à 2016), soit par les militaires<sup>37</sup> (au soir de la lecture des résultats des élections générales du 26 août 2023.) Pour comprendre cette réalité, qui à la fois interroge bien-fondé de ces grandes messes et invite à une prise de conscience collective sur l'observation des règles démocratiques dans tous les pays africains, nous avons examiné les contextes de leur organisation, les objectifs visés par chacune des forces en présence, les différents contenus et les perspectives de sortie de ces cycles élections-contestations-dialogues. Ici, les résultats de l'étude montrent que les acteurs politiques et institutionnels semblent s'accommoder aux dialogues au motif que, derrière ces rencontres, se trouvent des gages d'un retour à la paix, de légitimation du pouvoir et de partage du gâteau. Quant au principal point, qui divise et qui consiste en la redéfinition des conditions de transparence des élections, on note des innovations superficielles, notamment au niveau de la création de nouvelles institutions électORALES (CNE en 1996, CENAP en 2006, CGE en 2018), mais aucune concession n'est faite par la majorité de se dépouiller des prérogatives de l'administration et de la cour constitutionnelle, acquises au pouvoir.

## Sources et bibliographie

### Sources orales

**Atome Ndong**, 69 ans, fonctionnaire retraité, entretien réalisé le 26 septembre 2024 à Ntoum

**Ditengou Jean Paul**, 66 ans, cadre retraité du secteur privé, entretien réalisé le 20 avril 2016 à Libreville

**Doucka Jean Pierre**, 70 ans, Fonctionnaire retraité, entretien réalisé le 16 octobre 2018 à Libreville

---

<sup>37</sup> La contestation des résultats relatifs aux élections générales du 26 août 2023 au Gabon a donné lieu au coup d'état militaire du 31 août 2023 et ouvert la voie à la transition politique.

**Mbeng Essame André-Marie**, 66 ans, fonctionnaire retraité et ancien élu local (PDG) de la ville de Libreville (2008-2013), le 26 juillet 2015 à Libreville

**Mbeng Ndong Alphonse**, 76 ans, instituteur retraité et ancien maire adjoint (RPG) du 1<sup>er</sup> arrondissement la ville d'Oyem (2008-20013), entretien réalisé le 14 août 2014 à Oyem

**Moufengui André**, 83 ans, fonctionnaire retraité, entretien réalisé le 17 juin 2016 à Libreville

**Nguema Ndong Valentin**, 64 ans, chauffeur et ancien élu départemental (RNB) du Woleu (1996-2002), membre fondateur du groupe de résistance *abiamo* en 1993, entretien réalisé le 17 juillet 2014

**Obame Jean**, 74 ans, cadre retraité du secteur privé, entretien réalisé le 09 août 2015 à Oyem

### Sources écrites

Agence de Coopération Technique du Conseil Permanent de la Francophonie, 1993, *Rapport de mission d'observation des élections présidentielles au Gabon du 19 au 25 novembre*, Libreville, 5p.

Haut Conseil de la Résistance, 1994, *Accords de Paris*, Libreville, Imprimerie Multipresse Gabon, 121p.

Loi n°001/2018 du 12 janvier 2018 portant révision de la Constitution de la République Gabonaise, *JORG*, n° 382 du 24-31 janvier 2018, pp. 3711-3720

Loi n° 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, *Journal hebdomadaire d'informations*, n° 334, du 30 mars 1996, pp. 57-65

Loi n°3-91 du 26 mars 1991, modifiée par la loi n°001/2023 du 13 avril 2023 portant révision de la Constitution de la République gabonaise, *JORG*, n° 207 Bis du 17 avril 2023

Ordonnance n°4/2006 du 22 août 2006, modifiant et abrogeant certaines dispositions de la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, *JORG*, n°8, du 30 juin 2006, pp. 8-14

Ordonnance n°0004/PR/2018 du 26 janvier 2018 modifiant, complétant et supprimant certaines dispositions de la loi n° 07/96 du 12 mars 1996 portant disposition commune à toutes les élections, *JORG*, n° 384 Bis du 8 février 2018

Interview de Maganga Mousavou, président du Parti Social Démocrate et vice-président de la République, par Martina Ada Metoule, dans *L'Union* n° 12864 du 8 novembre 2018, p.2

Interview de Séraphin Ndaot Rembogo, président du Parti pour le développement et la solidarité sociale et président du Conseil national de la démocratie, par Kombile Moussavou, dans *L'Union* n° 12867 du 12 novembre 2018, p.2

Interview de Guy Nzouba Ndama, ancien président de l'Assemblée nationale et du président du parti Les Démocrates, par Martina Ada Metoule, dans *L'Union* n° 12869 du 14 novembre 2018, p.2

Rapport de mission exploratoire en vue des élections présidentielles du 5 décembre 1993 au Gabon de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique du Conseil Permanent de la Francophonie, Libreville, du 19 au 25 novembre 1993, 5 p.

Union européenne, Rapport final de la Mission d'observation électorale en République gabonaise : Élection présidentielle du 27 août 2016, Libreville, 66 p.

### **Source électronique**

[https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/files/WIEGO\\_Policy\\_Dialogue\\_Guide\\_French.pdf](https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/files/WIEGO_Policy_Dialogue_Guide_French.pdf) (Consulté le 12 novembre 2024)

<https://www.universalis.fr/evenement/23-juillet-1995-adoption-par-referendum-des-accords-visant-a-etablir-un-etat-de-droit/> (consulté le 23 février 2025)

### **Bibliographie**

Bala A., 2016, « Climat de tension politique au Gabon, l'Institut national démocratique au secours des gabonais », dans *La Loupe*, n° 279, p.3

Beyeme Paul, « Dans l'esprit de la conférence nationale: la paix des braves », dans *Le Témoin*, n° 31 du 9 mars 2015, Libreville, p. 8

Biyoghe Bi Ella E.D, 2019, *Memtento d'histoire des élections politiques au Gabon : institutions, dispositions, tensions, organisations, et maîtrise des données statistiques*, Paris, Complicités, 222 p.

Biyoghe Bi Ella Eric Damien, 2019, « Histoire des élections politiques au Gabon : complexité du dispositif institutionnel et rémanence des tensions postélectorales (1990 à 2016) », dans *Revue d'Histoire et Archéologie de l'Université Abdou Moumouni*, Niamey, n°5, pp. 85-100

Essono Nguema Jean Marc, 2010, L'impossible alternance au pouvoir en Afrique centrale, Paris, L'Harmattan, 164 p.

Guenza, « La biométrie à polémique », dans *L'Objectif*, n° 86 du 30 octobre 2015, p. 3

Kombile Moussavou, 2019, « Dialogue politique d'Angondjé : de nombreux actes traduits en textes législatifs », dans *L'Union*, n° 13152, p.6

Mba Mouss, 2018, « Le CGE sur les traces de la CENAP », dans *Le Scarabée*, n° 60 du 6 novembre 2018, p.3

Metegue Nnah Nicolas, 2006, *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 366 p.

Minko J. M, 2015, « La paix des braves », dans *Le Témoin*, n° 31 du 9 mars, Libreville, p.8.

Moussavou Carole, « Tensions socio-politiques au Gabon : Laure Olga Gondjout interpelle Ali Bongo », dans *La Loupe*, n° 276 du 10 mai, 2016, p. 3

Ngolo Diramba Nadège Tatiana, 2012, « Les violences politiques au Gabon (1960-1994) », in Revue Gabonaise d'Histoire et Archéologie, n° 1, Editions Odem, Libreville, pp. 139-159.

Otouna David, « Les fossoyeurs de l'alternance et de la démocratie, les magistrats ne peuvent diriger le CGE », dans *L'Aube*, n° 221 du 23 avril 2018, p. 2

Stark Aria, « Elections couplées locales et législatives : l'opposition appelle à la démission du président du CGE », dans *Faits divers*, n° 194 du 26 octobre 2018, p. 5

Toung Nzue Jérôme, 2019, *Réalités du pouvoir au Gabon et fondements du blocage sociopolitique*, Paris, L'Harmattan, 225 p.

Whitehead L., « International Aspects of Democratization » dans *Transitions From Authoritarian Rule. Comparative Perspectives*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1986, pp.1-46